

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
COMMUNE DE RAMBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAMBAUD

n° 2021/09

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Pouvoir : 0

Séance du : 12 avril 2021.

Convocation : 5 avril 2021.

Secrétaire de séance : Marie-Laure TAIX.

**Présents : Lionel ROUX, BEYNET Marc, Marie-Laure TAIX,
Eric DISDIER, Ludivine LAPEBIE, Agnès MARCELOT, Quentin ORCIERE, Jean-
Louis, Hervé SANDT, Virginie SARRASIN.**

Absents : Alain BETTI

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Vote des budgets primitif 2021.

L'an deux mil vingt et un, le douze avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi et au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel ROUX, Maire.

Exposé :

Après Les présentations par Monsieur le Maire, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote des budgets primitifs du Budget Général 2021, ainsi que du Budget primitif Eau 2021. Le rapport de présentation commente les données financières de ces budgets. Celui-ci s'établit :

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2021

- fonctionnement :

. Dépenses : 344 339 €

. Recettes : 344 339 €

- investissement :

. Dépenses : 180 273 €

. Recettes : 180 273 €

BUDGET PRIMITIF DE L'EAU 2021

- fonctionnement :
 . Dépenses : 149 376 €
 . Recettes : 149 376 €

- investissement :
 . Dépenses : 233 200 €
 . Recettes : 233 200 €

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Décide

Article unique : d'approuver les budgets primitifs du Budget Général et du Budget de l'Eau 2021.

Ainsi fait à Rambaud, les jours, mois et an susdits.
Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.
Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et L. 2131-3 du CGCT.

Le Maire,

Hubert ROUX

